



Mémoire d'Auschwitz ASBL
Rue aux Laines, 17 boîte 50 – 1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 512 79 98
www.auschwitz.be • info@auschwitz.be

Les cobayes du docteur Carl Clauberg

Nathalie Peeters
Mémoire d'Auschwitz ASBL

Octobre 2025

Quand on évoque les expériences médicales pratiquées à Auschwitz, on les associe généralement au docteur Mengele. Carl Clauberg, un autre médecin nazi, moins souvent mentionné, a infligé des sévices physiques à de nombreuses détenues lors d'expériences menées au mépris de toute déontologie médicale. Selon les historiens, environ 1 100 femmes de nationalités variées sont passées par le tristement célèbre *Block 10* où des médecins les retenaient et les utilisaient comme sujets d'expérimentation pour leurs essais médicaux. Il s'agissait majoritairement de Juives et de Roms que les dirigeants nazis considéraient comme indésirables d'un point de vue racial ou génétique. Un grand nombre d'entre elles perdirent la vie à la suite de ces pratiques inhumaines. Le docteur Carl Clauberg, gynécologue, a joué un rôle prépondérant dans cette tragédie.

Celui-ci est né à Wupperhof, le 28 septembre 1898 au sein d'une famille d'artisans. Il a été fantassin lors de la Première Guerre mondiale puis a suivi des études à la faculté de médecine de Kiel et a obtenu son doctorat en 1925. La même année, il entreprend une formation en tant qu'assistant non rémunéré en gynécologie et obstétrique à la clinique gynécologique de Kiel. Il y décroche un poste d'assistant permanent en février 1929. Il continue son parcours académique à l'université de Königsberg en 1932. En février 1940, il assume simultanément la direction de deux cliniques gynécologiques. Il consacre une grande partie de ses recherches aux hormones sexuelles féminines et à l'étude de traitements destinés à aider les femmes infertiles à concevoir.

En 1933, il adhère au NSDAP et à la SA. L'homme est ambitieux, à l'instar de nombreux praticiens ; il perçoit l'opportunité de tirer parti de l'idéologie nazie, d'obtenir le soutien du régime, de faire progresser ses travaux et d'arriver ainsi à la renommée. Les nazis projettent de réaliser une stérilisation à grande échelle d'individus qu'ils estiment inférieurs¹. Dans ce sens, Clauberg adresse une lettre à Heinrich Himmler où il propose de réaliser des expériences à Auschwitz. Le but est de découvrir une méthode qui assurerait une stérilisation illimitée, rapide, aussi simple que possible et peu onéreuse. Le *Reichsführer*-SS lui donne son approbation.

¹ Dès juillet 1933, adoption d'une loi en Allemagne permettant la stérilisation forcée des Tsiganes et d'autres catégories que les nazis jugent indésirables.

Clauberg gagne Birkenau fin 1942 et œuvre au *Block 30*. En avril 1943, il officie à Auschwitz au *Block 10*. L'entente est cordiale avec le commandant du camp Rudolf Höss. Une zone de ce *Block* lui est allouée pour ses expériences, et il commence à choisir ses sujets d'expérimentation.

Il est primordial que les cobayes soient dans un état physique optimal, c'est pour cette raison que les détenues sont sélectionnées dès leur arrivée. Clauberg accorde une grande importance au fait que ces femmes aient déjà procréé. Si elles ont auparavant vécu une grossesse et un accouchement, il n'est pas indispensable de vérifier si la stérilisation a été correctement réalisée.

Les détenues sont averties qu'elles n'ont pas d'options, si elles déclinent l'expérience, elles seront immédiatement transférées à Birkenau. Pas d'échappatoire possible pour les malheureuses. Clauberg prétend effectuer un examen gynécologique ou une insémination artificielle. Il contrôle tout d'abord l'état des trompes de Fallope, avant d'injecter sans avoir recours à une anesthésie des fluides acides qui déclenchent une inflammation aiguë. Cette dernière conduit au rapprochement des trompes en quelques semaines, provoquant ainsi leur obstruction. Des radiographies sont réalisées pour juger du résultat de chaque procédure. Si, lors de la radiographie de suivi, on constate que la substance ne comble pas entièrement les trompes, une autre tentative est effectuée. Ainsi, certaines femmes se voient administrer jusqu'à six injections. En utilisant une méthode de stérilisation non chirurgicale, Clauberg et ses assistants espèrent obtenir une adhérence et une cicatrisation des trompes de Fallope bloquant ainsi le passage de l'ovule vers l'utérus. Il applique sur ces détenues les méthodes qu'il a déjà expérimentées sur des animaux. Sans aucune mesure d'hygiène, les instruments ne sont pas stériles et sont utilisés à plusieurs reprises.

Les opérations sont réalisées de manière brutale. Ces conditions entraînent d'énormes souffrances ; des complications comme des péritonites purulentes, des septicémies, des brûlures sévères et de fréquentes hémorragies. La mortalité est le corolaire de ces conditions effroyables : un grand nombre de femmes trouvent la mort en raison des expériences conduites par Clauberg et ses confrères du *Block 10*. Il est impossible d'établir combien précisément : les archives ayant été brûlées par les nazis avant l'évacuation du camp, peu de documents ont pu être retrouvés.

À l'approche de l'Armée rouge, Clauberg quitte Auschwitz et se rend au camp de concentration de Ravensbrück, où il poursuit ses expériences. L'avancée des forces alliées le contraint à prendre la fuite, mais il est appréhendé par des soldats russes le 8 juin 1945 puis déporté en Russie où il reste incarcéré pendant trois ans avant d'être jugé. Il est reconnu coupable de crimes de guerre et est condamné à une peine de 25 ans de réclusion. Après une détention de sept ans, il est rapatrié en République fédérale d'Allemagne en octobre 1955² et reprend son poste à la clinique gynécologique de Kiel. Une rescapée l'identifie lors d'une interview à la télévision, et il fait aussitôt l'objet de plaintes déposées par le Conseil central des Juifs en Allemagne, par le Comité international d'Auschwitz et par des survivantes. Incarcéré à nouveau, il est accusé d'avoir infligé des sévices physiques à des détenues de 1942 à 1945 et d'avoir porté atteinte à leur santé, entraînant ainsi leur incapacité à avoir des enfants.

² À la mi-septembre 1955, des relations diplomatiques ont été instaurées entre la République fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique. Un accord a défini la situation de la RDA et l'engagement de Nikita Khrouchtchev à libérer dans un délai d'une semaine tous les prisonniers de guerre et les civils allemands qui se trouvaient sur le territoire soviétique.

Lors de son interrogatoire, il déclare avoir toujours agi avec l'accord des détenues et décrit le *Block 10* comme un endroit où il préservait la vie des femmes... Nous n'en apprendrons pas davantage sur sa ligne de défense, le praticien a succombé à une attaque cérébrale alors qu'il était en détention, juste quelques semaines avant l'ouverture de son procès au tribunal régional de Kiel, prévue le 9 août 1957.

Faisant fi de toute considération éthique et morale, ce médecin a violé le serment d'Hippocrate et a traité ces jeunes femmes avec une cruauté abjecte. Dans une correspondance datée du 7 juin 1943 adressée à Himmler, il a affirmé qu'avec l'aide de dix assistants, il pourrait stériliser jusqu'à 1 000 femmes quotidiennement.

Comme tout parfait idéologue nazi, il ne considérait pas ses victimes comme des êtres humains, par conséquent les aspects médicaux et humains étaient secondaires pour lui.

Après la guerre, la plupart des médecins ayant pratiqué des expérimentations sur des êtres humains ont échappé aux poursuites judiciaires et ont continué à exercer. Quelques-uns se sont même vu octroyer des distinctions honorifiques en reconnaissance de leurs travaux.

On ne peut pas tout permettre à la médecine sous couvert de promouvoir un progrès scientifique. Ainsi, après le procès des médecins à Nuremberg en 1946-1947, qui a suscité une sensibilisation accrue aux dangers associés à la recherche médicale impliquant des expérimentations sur l'être humain, le Code de Nuremberg a défini dix principes éthiques fondamentaux pour la recherche médicale qui établissent les critères essentiels pour toute recherche médicale réalisée sur un individu. Il a ensuite été consolidé par la déclaration d'Helsinki en 1964 et le congrès de Tokyo en 1975.

L'éthique médicale moderne est donc née en réaction aux horreurs révélées après la guerre, et des pratiques de médecins tels que Carl Clauberg. Le Code de Nuremberg et ses développements postérieurs ont mis la personne humaine au cœur de la recherche médicale et ont consacré le principe du consentement libre et éclairé comme condition indispensable à celle-ci. Toute expérimentation doit en outre reposer sur des bases scientifiques solides, comporter des risques minimums et raisonnablement évalués, et viser des résultats bénéfiques pour la société. Enfin, toute expérience doit être interrompue dès qu'elle menace la santé du sujet, ou dès lors que celui-ci le décide. Ces principes demeurent aujourd'hui une référence universelle face aux dérives potentielles de la recherche scientifique, tant en termes légaux que de déontologie et d'éthique.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Depuis 2003, l'action de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz s'inscrit dans le champ de l'Éducation permanente.

À travers des analyses et des études, l'objectif est de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique de la Shoah, de la transmission de la mémoire et de l'ensemble des crimes de masse et génocides commis par des régimes autoritaires. Par ce biais, nous visons, entre autres, à contrer les discours antisémites, racistes et négationnistes.

Persuadés que la multiplicité des points de vue favorise l'esprit critique et renforce le débat d'idées indispensable à toute démocratie, nous publions également des analyses d'auteurs extérieurs à l'ASBL.